

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Lastic s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François BIZET, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation du 23 juillet 2018

**Sont présents** : MM. BIZET Jean-François. ARTIGE André. BELLAIGUE Gilles. DEBOTE Bernard. CHAUCOT Gérard. VERNY Louis. CHAPUT Alain. VENTALON Vivien. Mmes ACHARD Marie-Claire. MAGNOL Paulette. OLLIER Chantal. PASSELAIGUE Christelle.

**Absents excusés** : M. VERDIER Nicolas. Mme BAUDRIER Anne (procuration à M. BIZET Jean-François).

**Absent** : EYBOULET Pascal

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHAUCOT Gérard.

---

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2018.

### DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

#### Sur budget principal pour acquisition fourgon

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)°	COMPTES	MONTANTS (€)
PLU Frais études	2031-0131	8000,00		
GRANDE Gendraud Frais études	2031-134	8000,00		
Acquisition véhicule			2182-135	16 000,00
<b>DEPENSES-INVESTISSEMENT</b>		16 000,00		16 000,00

#### Sur budget Lotissement La Tuilerie

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)°	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats matériels, équipements et travaux	605	2452,00		
Ventes terrains aménagés			7015	2452,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		2452,00		2452,00

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Comptable Public de Bourg-Lastic informe la commune que des créances concernant des redevances d'assainissement pour un montant total de **74,75 €** émises à l'encontre de la société KMK AUTO SARL sont irrécouvrables

en raison de la clôture avec insuffisance d'actif sur RJ-LJ et demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres correspondants :

- Titre n°102 du 14/03/2017 pour un montant de 37,01 €
- Titre n°934 du 03/04/2018 pour un montant de 37,74 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur la somme de 74,75 € et charge Monsieur le Maire d'émettre un mandat à l'article 6541.

## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS APRES AVANCEMENTS DE GRADES ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération (n°2018-19) prise en conseil municipal le 22 mars dernier par laquelle il avait été décidé la création d'emplois pour permettre des avancements de grades :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il propose dès lors de supprimer les emplois suivants :

- l'emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- l'emploi permanent à temps non complet (27.75/35<sup>ème</sup>) d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup>
- deux emplois permanents à temps complet d'adjoints techniques territoriaux

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- 
- d'adopter le tableau des effectifs suivant:

<b>Cadres d'emplois ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs budgétaires</b>	<b>Effectifs pourvus</b>	<b>Dont temps non complet</b>
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	
Adjoint technique	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		8	8	1

## **DÉSIGNATION NOUVEAU REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de remplacer Monsieur Nicolas VERDIER, qui pour diverses raisons ne souhaite plus siéger au conseil d'école pour représenter la commune.

Monsieur le maire propose la candidature de Madame Anne BAUDRIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le maire et décide ainsi de désigner Madame Anne BAUDRIER pour remplacer Monsieur Nicolas VERDIER au conseil d'école.

### **CONVENTION UTILISATION GYMNASE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'auparavant, le Conseil Départemental versait à la commune une participation aux frais de fonctionnement du gymnase pour la pratique de l'EPS par les collégiens.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'assemblée départementale a décidé d'intégrer « l'aide à la pratique de l'EPS » dans la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collèges. Ainsi, la participation aux frais de fonctionnement du gymnase pour la pratique de l'EPS nous est désormais versée par le Collège Willy Mabrut, avec lequel il convient de signer une convention d'utilisation du gymnase.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention susmentionné et propose de fixer la participation du collège à **4.000,00 €** pour l'utilisation du gymnase pour **l'année scolaire 2018-2019, payable en 2 fois** :

- un versement de **2.000,00 €** avant le 31 décembre 2018
- le solde de **2.000,00 €** avant le 15 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **DÉSIGNATION RÉFÉRENT COMMUNAL POUR LA LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL TERRESTRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande du Sous-Préfet d'Issoire, il serait nécessaire de désigner un référent communal pour la lutte contre le campagnol terrestre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur André ARTIGE.

### **RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CASE DANS LE COLUMBARIUM MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Monsieur MAUGET Patrick titulaire d'une case du columbarium concession n°546, case n°3 située dans le cimetière communal a manifesté par courrier, son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre onéreux, suite à l'enlèvement de l'urne cinéraire qu'elle contenait.

Cette concession a été acquise par Monsieur MAUGET le 12 janvier 2016 pour une durée de 15 années pour la somme de 300,00 €. Cette concession est libre de toute occupation à la date du 18 juillet 2018.

Il convient donc de se prononcer sur le remboursement de la somme de 248,00 € représentant le prix initial d'acquisition diminué du temps d'utilisation par le titulaire.

Afin de donner satisfaction au concessionnaire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le remboursement de la somme susmentionnée et de l'autoriser à en signer l'acte correspondant. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice au compte 658.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, adopte les propositions susmentionnées et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à cette opération.

### **Convention mise a disposition parcelles ZK n°11 et K n°163 à la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte-tenu du changement de propriétaire du fonds de commerce appartenant à la Société « Kart-Quad Sensations » il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition gratuite à la communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans » des terrains cadastrés ZK n°11 et K n°163.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler la convention de mise à disposition gratuite à la communauté de communes « Chavanon Combrailles et Volcans » des terrains ci-dessus mentionnés et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les nouveaux propriétaires qui ont un projet pour remplacer l'activité « paint-ball ». Ils souhaiteraient réaliser un mini-golf et un terrain de « laser-game ».

La possibilité de vendre les parcelles citées ci-dessus est envisageable.

### **Subvention à l'Association AD/MOUNOUA – Action de Développement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur Moussa Maouli Abdourahmane président de l'association nigérienne « AD/MOUNOUA basée à Agadez (Niger) pour une aide en faveur de cette association ayant pour but d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables du Niger en les appuyant dans leurs initiatives locales de développement économique, social et culturel par l'assistance dans les domaines qui touchent : l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation, l'environnement, l'hydraulique et le développement durable.

Le conseil municipal, après avoir examiné les statuts de l'association, ainsi que toutes les pièces administratives la concernant, décide de verser une aide de 500,00 € à l'association AD/MOUNOUA par l'intermédiaire de son Président Monsieur MOUSSA MAOULI ABSOURAHMANE et mandate le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Madame MAGNOL indique que le puits financé par l'association et notamment la vente de bijoux réalisée par Moussa, notamment lors des expositions des artistes bourcagnots porte le nom de « Bourg-Lastic ».

### **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS TITULAIRE ET SUPPLÉANT AU SMADC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la modification des statuts du SMAD des Combrailles consécutif au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons.

Cette modification implique notamment que les communes qui n'ont pas transféré certaines compétences à la communauté de communes, ce qui est notre cas, doivent désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il était lui-même délégué titulaire, mais que compte-tenu qu'il est désormais délégué de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, il ne peut donc être délégué de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

- Monsieur Bernard DEBOTE, titulaire
- Monsieur Nicolas VERDIER, suppléant.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA SAUCE BOUGNAT »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association « LA SAUCE BOUGNAT » co-organisatrice de l'échange entre le comité de jumelage « Mine et Amitié » avec des jeunes polonais et tchèques sollicite une subvention pour les aider à financer l'hébergement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de **1.575,00 €** à l'association « LA SAUCE BOUGNAT ».

**Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours : Maison de santé et EHPAD.**

Maison de santé : les travaux avancent normalement. Le projet de santé sera examiné par l'ARS à la session de septembre.

EHPAD : l'ouverture des plis aura lieu le 30 juillet 2018. Par contre, Monsieur le Maire est inquiet pour la mise en place du prêt PLS, car si le Crédit Agricole a la disponibilité des fonds, un agrément devait être demandé à la DDT.

**QUESTIONS DIVERSES**

Bernard DEBOTE fait un point sur les travaux divers et nombreux à réaliser dans les bâtiments.